## Parc national de Port Cros

## Orientation 4.1 Promouvoir un aménagement qui valorise les paysages exceptionnels de l'entre terre et mer

[...]

Enfin, la charte souhaite promouvoir un cadre de vie urbain de qualité, par une attention plus forte aux espaces bâtis d'intérêt paysager, en particulier les espaces bâtis en pente et en forte covisibilité, aux espaces d'activités économiques et aux entrées de ville.

[...]

7 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
		adhérentes	
[]	[]	[]	[]
4.1.2 Améliorer la qualité paysagère et développer l'urbanité	Appui technique aux porteurs de projets	Maîtrise d'ouvrage pour les PLU et les projets urbains	Syndicats de SCoT
i urbanite		urbairis	Intercommunalités
méditerranéenne des projets de requalification et d'aménagement			• DDTM, DREAL, STAP
urbain.			• CAV
Les opérations de revitalisation, de requalification et d'extension urbaine devront développer			• CAUE, AU[dat]
des projets plus particulièrement ambitieux en matière :			
<ul> <li>d'objectifs de qualité paysagère, en prenant en compte les orientations qui seront issues de</li> </ul>			
l'élaboration du plan paysage ;			
- d'amélioration des espaces de vie (exemple : trames renforcées d'espaces publics, mise en place de jardins	Page 1 / 3		

## Parc national de Port Cros

Dags 0 / 0		
	Page 2 / 3	Page 2 / 3

## Parc national de Port Cros

	Parc national	de Port Cros	
méthodologique pour le maintien du potentiel de production agricole (annexe de la charte agricole départementale).			
[]	[]	[]	[]
4.1.5 Améliorer la qualité paysagère et la performance environnementale des espaces d'activités économiques.	<ul> <li>Appui technique aux porteurs de projets</li> <li>Participation au diagnostic et à la réflexion</li> </ul>	<ul><li>Maîtrise d'ouvrage</li><li>PLU et les projets urbains</li></ul>	<ul><li>Intercommunalités</li><li>Syndicats de SCoT</li><li>Chambres consulaires</li></ul>
Les espaces publics et les aires de stationnement doivent bénéficier d'un traitement qualitatif notamment en terme de végétalisation, de choix du mobilier urbain et de signalétique. Les enseignes (emplacement, format, etc.) font l'objet d'une attention particulière quant à leur insertion.			<ul> <li>CG83, PTP</li> <li>DDTM, DREAL, STAP</li> <li>CAUE, AU[dat]</li> <li>ADEME</li> </ul>
Les bâtiments font l'objet d'un traitement architectural soigné et s'intègrent harmonieusement dans le site et les uns par rapport aux autres. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à leur performance énergétique.			
Le traitement des eaux de ruissellement devra être abordé de manière globale, en respectant les principes du ralentissement de l'écoulement et de la perméabilité des sols.			
[]	[]	[]	[]

Référence ID de l'article : #4697 Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 22:42